

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 5 août 2024 au local ordinaire des séances du Conseil, à 19h00 heures, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle et Christiane Berniquez messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Sandra Lavoratore est absente.

Madame Andréa Chouinard, directrice générale et trésorière intérimaire assiste à la rencontre et agit comme greffière.

Assistance : 0

**Résolution numéro 24-08-94**

**NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE**

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et greffier-trésorier pour la présente séance.

IL EST RÉSOLU,

De nommer madame Andréa Chouinard comme directrice générale et greffière-trésorière intérimaire pour la tenue de la présente séance.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-95**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-96**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024**

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-97**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 5 AOÛT 2024**

Je soussignée, Andréa Chouinard directrice générale et greffière-trésorière intérimaire certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

---

Andréa Chouinard, directrice générale  
et greffière-trésorière intérimaire

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 5 août 2024 pour la somme totale de 129 932.58\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS**

Dépôt par la directrice générale intérimaire d'une lettre reçue de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, confirmant une aide financière de 627 655\$ pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

Dépôt par la directrice générale intérimaire d'une lettre courriel reçue de Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, confirmant une aide financière de 9 836.00\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, Volet Projet particulier d'amélioration Circonscription électorale de Soulanges (PPA-CE).

**Résolution numéro 24-08-98**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AU CONTRAT D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR L'EXPERTISE STRUCTURALE DE LA TOUR D'OBSERVATION DU SENTIER ÉCO-RÉCRÉATIF DE LA POINTE**

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-73 adoptée à la séance ordinaire du 6 juin 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour l'expertise structurale de la tour d'observation et des deux belvédères du sentier éco-récréatif de la Pointe à GUSA consultants en structure;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT la facture 2584 au montant de 850.00\$, (taxes en sus) reçue le 19 juin 2024 par la firme GUSA consultants en structure, correspondant aux frais reliés à l'expertise structurale, une visite et la production d'un rapport actualisé de la tour d'observation du sentier éco-récréatif de la Pointe;

CONSIDÉRANT la visite et le rapport actualisé reçu de la firme GUSA consultants en structure, relatif à l'expertise structurale de la tour d'observation du sentier éco-récréatif de la Pointe reçu le 18 juin 2024.

PAR CONSÉQUENT  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 2584 au montant de 850.00\$, (taxes en sus) reçue le 19 juin 2024 par la firme GUSA consultants en structure, correspondant aux frais reliés à l'expertise structurale actualisé de la tour d'observation du sentier éco-récréatif de la Pointe.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle		X
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Résolution numéro 24-08-99**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX TRAVAUX DE NIVELAGE DES TROUS SUR LA ROUTE 342**

CONSIDÉRANT le mauvais état d'une partie de la route 342 et que la municipalité a reçu un voyage d'asphalte recyclée gratuitement de la part de l'entrepreneur Les Pavages Vaudreuil à titre de compensation pour la dégradation de la route par les camions de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour faire le nivelage de l'asphalte recyclée sur la partie endommagée de la route 342 à l'entreprise Forfait Dicaire pour un montant de 937.50, (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds dans le fonds de voirie prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT la facture 4530 au montant de 937.50\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés au nivelage de l'asphalte recyclée sur la partie endommagée de la route 342; cette facture a été reçue le 8 juillet 2024 de l'entreprise Forfait Dicaire.

PAR CONSÉQUENT  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 4530 au montant de 937.50\$ (taxes en sus), reçue le 8 juillet 2024, par l'entreprise Forfait Dicaire.

QUE le paiement de cette facture soit imputé au fond de voirie.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-100**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA DERNIÈRE PARTIE DE LA RUE MACDONALD (PHASE II)**

CONSIDÉRANT la soumission acceptée et signée par le directeur général et greffier-trésorier le 12 juin 2024 qui confirmait l'octroi du contrat en services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) à Solmatech;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) sont admissibles au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024 et au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024;

CONSIDÉRANT la facture 1024665 au montant de 4 225.10\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés aux services et frais engagés pour la période se terminant le 2024-06-29; cette facture a été reçue le 29 juillet 2024 de la part de Solmatech.

PAR CONSÉQUENT  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 1024665 au montant de 4 225.10\$, (taxes en sus) reçue le 29 juillet 2024 de la part de Solmatech.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au solde du programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024, puis au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-101**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 24-07-89 - AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE**

CONSIDÉRANT la résolution 24-07-89 adoptée à la séance ordinaire du 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur dans le titre de la résolution qui aurait dû être AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 342;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la facture 10177 au montant de 24.73\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés aux services professionnels techniques dans le cadre du projet de réfection de la route 342; cette facture a été reçue le 13 juin 2024 de la part de la FQM services techniques.

PAR CONSÉQUENT  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve la modification de la résolution 24-07-89 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE, pour que le titre de la résolution soit AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 342.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-102**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DES AINÉS ET D'UN PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) VOLET 1**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a accordé à la Municipalité, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1, une aide financière d'un montant de 10 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'élaboration de sa Politique des aînés et du plan d'action, la Municipalité désire s'adjoindre d'une consultante pour accompagner le comité MADA dans cette démarche;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de Julie Gauthier en consultation et accompagnement stratégique, au coût de 9000,00 \$ (taxes en sus) pour le soutien et l'accompagnement de la Municipalité dans l'élaboration de la Politique des aînés et d'un plan d'action.

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de services professionnels de Julie Gauthier en consultation et accompagnement stratégique, pour le service d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration de la Politique des aînés et d'un plan d'action soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 9000.00 \$ (taxes en sus).

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

QUE les frais reliés à la présente offre de services soient affectés au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-103**

**ENTENTE DE SERVICE – POPOTE ROULANTE DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges (CCAVS) opère, en tant qu'organisme communautaire sans but lucratif, un service de popote roulante destiné aux aînés dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le service de popote roulante soit fourni dans la Municipalité de Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE le CCAVS désire développer une entente d'aide financière basée sur le nombre de repas fournis aux aînés de la Municipalité de Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune souhaite permettre aux aînés d'exercer leur autonomie et de maintenir ainsi leur santé et leur bien-être le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune souhaite maintenir et supporter le service de popote roulante sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'EN 2023, le CCAVS a fourni 16 repas aux aînés de Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE le CCAVS sollicite une aide financière annuelle équivalent à un dollar (1,00\$) par repas fourni aux aînés de la municipalité et qu'il est opportun de conclure une entente à cet effet.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Pointe-Fortune accepte de payer une somme d'argent équivalent à un dollar (1,00\$) par repas fourni annuellement par le CCAVS aux aînés de la municipalité, soit 16\$ pour l'année 2025.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général monsieur Jean-Charles Filion à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-08-104**

**APPUI AU COBAVER-VS POUR L'ÉRADICATION DE LA CHÂTAIGNE D'EAU DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET LE LAC DES DEUX MONTAGNES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges mène une campagne d'éradication contre la châtaigne d'eau dans la rivière des Outaouais et le lac des Deux Montagnes de 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE la châtaigne d'eau est une espèce exotique envahissante qui porte atteinte à la biodiversité, la circulation nautique et la tenue d'activités récréotouristiques sur la rivière des Outaouais et le lac des Deux Montagnes.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité de Pointe-Fortune s'engage à :

Diffuser les publications du COBAVER-VS sur le projet d'éradication de la châtaigne d'eau sur les plateformes de communications municipales telles que les bulletins d'information, infolettres, pages d'actualités, réseaux sociaux et le site web.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**AUTRES SUJETS**

Aucuns autres sujets

**Résolution numéro 24-08-105**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la levée de la séance est votée à 19h14.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
François Bélanger, maire

\_\_\_\_\_  
Andréa Chouinard, directrice générale  
et greffière-trésorière intérimaire